

Paramétrage utilisé par les SATEGE 59 – 62 – 80

Culture	Besoins estimés en kg d'N/ha
Blé	300
Orge ou escourgeon	240
Betteraves sucrières ou fourragères	250
Pomme de terre	290
Maïs fourrage ou maïs grain	220
Endives	110
Colza	240
Ray Grass	300
Légumes ou fleurs	180
Pois de conserve	40
Haricots	80
Autres protéagineux	0
Jachère	0
Prairies	300

Source : CORPEN, UNILET, CA 59, CA 62, CA 80

ASSOLEMENT

Annexe 4

Assolement

Code exploitation	Raison sociale de l'exploitation	SAU	Prairies	Blé	Escourgeon	Orge	Mais	Colza	Betteraves	Triticale	Jachère
V	EARL VANDENBUJCKE	231	0	76	10,5	15	8	37	37	23	24,5
TOTAL ASSOLEMENT		231	0	76	10,5	15	8	37	37	23	24,5
part des cultures ds l'assolement			0,0%	32,9%	4,5%	6,5%	3,5%	16,0%	16,0%	10,0%	10,6%
BESOINS DES CULTURES kg/ha			Prairies 300	Blé 300	Escourgeon 240	Orge 240	Mais 220	Colza 240	Betteraves 250	triticale 110	Jachère 0

Assolement de l'exploitation

ACCORD PREALABLE

Annexe 5

ACCORD PREALABLE

Je soussigné, M Vandenbuleke agriculteur à Wissignicourt
atteste avoir été contacté par un technicien de la société SEDE Environnement au sujet du recyclage agricole des boues de la station d'épuration de PREMONTE.

A cette occasion, nous avons rempli un questionnaire portant sur les caractéristiques de mon exploitation.

Au cours de l'entretien, il m'a été présenté la valeur agronomique du produit, ses conditions d'utilisation ainsi que les différentes modalités de gestion de la filière. Un document synthétique m'a été remis et détaillé par oral.

Sur la base de ces renseignements j'envisage son utilisation sur le parcellaire relevé par SEDE Environnement sous réserve de conditions favorables validées par l'étude.

Il est rappelé que le producteur de boues assume la responsabilité liée au recyclage agricole.

Fait à Wissignicourt le 30/06/11

AGRICULTEUR

Nom Vandenbuleke ch.

Signature



SEDE Environnement

Nom MICHEL

Signature



DESCRIPTIF DE LA METHODE COMIFER 2009

Annexe 6

FERTILISATION PK

GRILLE DE CALCUL DE DOSE

Coefficients à appliquer aux quantités d'éléments exportés prévisibles pour déterminer les quantités d'éléments à appliquer

Le COMIFER propose deux grilles de calcul de dose, pour P et pour K, version 2009, sous la forme de coefficients multiplicatifs des exportations pour les grandes cultures et les fourrages annuels ou pluriannuels (non permanents). Ce document s'adresse aux agriculteurs, aux techniciens, aux laboratoires d'analyse de terre et aux autres structures de conseil qui calculent ou fournissent des préconisations de dose PK.

Ces grilles ont été établies dans le prolongement de la nouvelle table des teneurs en P, K, et Mg des organes végétaux récoltés, publiée en 2007 par le COMIFER, et doivent être utilisées avec cette table.

Cette version 2009 a été construite dans la continuité des versions 1993⁽¹⁾ puis 1997⁽²⁾ de la méthode COMIFER, qu'elle remplace donc maintenant. Elle correspond aux principes édictés dans la brochure COMIFER de référence (1993), basés en grande partie sur les enseignements des essais de longue durée, alliant les deux objectifs généraux d'alimentation non limitante des cultures et de préservation de la fertilité P et K du sol à moyen terme.

Trois objectifs principaux ont guidé l'élaboration de cette version 2009 :

- Dans les sols à teneurs faibles en P ou en K, les coefficients multiplicatifs réévalués maintiennent les doses précédemment préconisées sur la base des résultats du réseau d'essais longue durée.
- Dans les sols à teneur élevée en P ou en K (teneur supérieure à Timpasse), les coefficients multiplicateurs ont été soit maintenus soit diminués, en privilégiant des valeurs inférieures ou égales à 1, conduisant à l'utilisation plus importante des réserves du sol pour l'alimentation des cultures. Par ailleurs, un seuil supplémentaire correspondant à la valeur de $3 \times \text{Timpasse}$ est défini, au-delà duquel les coefficients sont toujours égaux à 0, quels que soit le niveau des autres critères de raisonnement.
- Lorsque les résidus de récolte de la culture précédente sont enlevés (par exemple les pailles), la disponibilité en P mais surtout en K diminue pour la culture qui suit. Le supplément d'apport permettant de compenser les exportations de P et de K des pailles est alors attribué à la culture suivante et non pas à la culture précédente. Cette compensation ne s'envisage que dans les cas des sols qui n'ont pas une teneur élevée, c'est-à-dire lorsque la teneur du sol est inférieure au Timpasse.

Les valeurs des teneurs-seuils Timpasse et Trenforcé par classe d'exigence, définies régionalement par type de sol, ne sont pas modifiées, elles n'ont pas fait l'objet de révision.

$$\text{Dose } P_2O_5 \text{ ou } K_2O \text{ conseillée (en kg/ha)} = \overset{C}{\text{Coefficient multiplicatif des exportations}} \times \overset{R}{\text{Rendement prévu (unité de rendement aux normes)}} \times \overset{E}{\text{Teneur en } P_2O_5 \text{ ou } K_2O \text{ dans les exportations (kg } P_2O_5 \text{ ou } K_2O \text{ par unité de rendement aux normes)}}$$

avec un supplément éventuel dû aux exportations de résidus du précédent

Le groupe PKMg du COMIFER, 2009

RAPPEL

La définition de la dose P et K dépend de 4 critères de raisonnement :

- L'exigence des cultures
- La teneur du sol à l'analyse de terre
- Le passé récent de fertilisation
- Les résidus de culture du précédent

Les coefficients multiplicatifs des exportations sont définis d'après les 3 premiers critères.

Des précisions pour une meilleure utilisation de cette grille seront disponibles sur le site du COMIFER : www.comifer.asso.fr

(1) COMIFER 1993 Aide au diagnostic et à la prescription de la fertilisation phosphatée et potassique des grandes cultures

(2) COMIFER 1997 Éléments complémentaires à la méthode de raisonnement de la fertilisation PK permettant d'aider à sa mise en œuvre

Grille de calcul des doses de phosphore (P_2O_5) à apporter

Grille de coefficients multiplicatifs des exportations, appliquée à la récolte principale (grains le plus souvent)

P_2O_5	Nb. d'années sans apport depuis la dernière fertilisation	Teneur du sol						
		Positionner la teneur par rapport aux seuils						
		Teneur cible	Tout	Temp. -10%	Temp.	Temp. +10%	2x Temp.	3x Temp.
Cultures très exigeantes Bettaraie sucrière Colza - Luzerne Pomme de terre	0	3.3	1.8	1.3	1.0	0.8	0	0
	1 an	3.3	3.0	1.8	1.3	1.0	0	0
	2 ans ou +	3.7	3.7	3.0	1.8	1.3	0.8	0
Moyennement exigeantes Blé/Blé - Blé dur Maïs fourrage - Pois Orge - R.G. - Sorgho	0	1.0	1.0	1.0	0	0	0	0
	1 an	1.8	1.3	1.0	1.0	0.8	0	0
	2 ans ou +	3.0	1.7	1.5	1.3	1.0	0.6	0
Cultures peu exigeantes Avoine - Blé tendre Maïs grain - Seigle Soja - Tournesol	0	1.3	1.0	0.8	0	0	0	0
	1 an	1.6	1.0	1.0	0	0	0	0
	2 ans ou +	1.6	1.3	1.0	1.0	0.8	0	0

▶ Cette grille P s'applique à toutes les cultures y compris fourragères, à leur récolte principale, mais ne s'applique pas aux résidus à enlèvement facultatif (pailles).

▶ Si les résidus de la culture précédente sont récoltés (paille, fanes...), un supplément de dose est proposé selon la règle suivante :

- pas de supplément en cas de sol à teneur élevée (teneur > Timp) qu'il y ait un conseil de dose nulle ou non d'après la grille ;

- le supplément correspond à l'exportation de P_2O_5 des pailles sur la culture qui suit dans les autres cas (teneur < Timp).

Supplément de kg P_2O_5 /ha sur la culture qui suit = Masse de résidus récoltés (t/ha) × teneur en kg P_2O_5 /t

Grille de calcul des doses de potassium (K_2O) à apporter (grandes cultures)

Grille de coefficients multiplicatifs des exportations, appliquée à la récolte principale (grains le plus souvent)

K_2O	Nb. d'années sans apport depuis la dernière fertilisation	Teneur du sol						
		Positionner la teneur par rapport aux seuils						
		Teneur cible	Tout	Temp. -10%	Temp.	Temp. +10%	2x Temp.	3x Temp.
Cultures très exigeantes Bettaraie sucrière Pomme de terre	0	1.7	1.3	1.0	0.8	0.6	0	0
	1 an	3.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0	0
	2 ans ou +	3.1	1.5	1.4	1.3	1.0	0.8	0
Moyennement exigeantes Colza - Maïs grain Pois - Tournesol Luzerne	0	1.6	1.3	1.0	0	0	0	0
	1 an	3.3	1.4	1.3	1.0	0.5	0	0
	2 ans ou +	3.3	1.6	1.4	1.3	1.0	0.8	0
Cultures peu exigeantes Blé tendre - Blé dur Orge - Avoine - Seigle	0	1.3	1.0	1.0	0	0	0	0
	1 an	1.3	1.1	1.0	0	0	0	0
	2 ans ou +	1.3	1.2	1.0	1.0	1.0	0	0

▶ Cette grille K s'applique à toutes les grandes cultures, à leur récolte principale mais ne s'applique pas aux résidus à enlèvement facultatif (pailles).

▶ Pour ces cultures, la dose sera plafonnée à 400 kg K_2O /ha/an.

▶ Si les résidus de la culture précédente sont récoltés (paille, fanes...), un supplément de dose est proposé selon la règle suivante :

- pas de supplément en cas de sol à teneur élevée (teneur > Timp) qu'il y ait un conseil de dose nulle ou non d'après la grille ;

- le supplément correspond à l'exportation de K_2O des pailles sur la culture qui suit dans les autres cas (teneur < Timp).

Supplément de kg K_2O /ha sur la culture qui suit = Masse de résidus récoltés (t/ha) × teneur en kg K_2O /t

Grille de calcul de dose de potassium (K_2O) à apporter sur les cultures fourragères (récolte plante entière)

K_2O	Nb. d'années sans apport depuis la dernière fertilisation	Teneur du sol						
		Positionner la teneur par rapport aux seuils						
		Teneur cible	Tout	Temp. -10%	Temp.	Temp. +10%	2x Temp.	3x Temp.
Cultures Moyennement exigeantes Maïs fourrage Ray-Grass - Luzerne	0	1.0	1.0	0.8	0.8	0	0	0
	1 an	1.3	1.3	1.0	0.8	0.6	0	0
	2 ans ou +	1.3	1.3	1.0	1.0	0.8	0.4	0

▶ En cas de sol n'ayant pas une teneur élevée (teneur < Timp), la dose sera partagée entre avant et après la culture fourragère.







▶ Pour les cultures fourragères, la dose est plafonnée à 200 kg K_2O /ha ; des suppléments de dose au-delà n'ont jamais été valorisés dans les essais de longue durée.

DOSSIER CARTOGRAPHIQUE



- Légendes des cartes
- Cartes d'aptitude à l'épandage
- Cartes des sols
- Fiches parcellaires par commune
- Références cadastrales par commune

LEGENDE CARTES DES SOLS

Types de sols identifiés:

-  01 :Sols sableux
-  02: Sols sablo-limoneux
-  03: Sols sablo-argileux
-  04: Limons légers sableux
-  05: Limons moyens sableux
-  09: Limons moyens

Divers:

-  Limites communales
-  Point de référence